



POLITIQUE D'ENGAGEMENT DANS LE CADRE DE LA GESTION D'OPC

Dans le cadre de la mise en œuvre des Principes pour
l'Investissement Responsable

58 avenue Marceau, 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 05 55 55
www.montpensier.com

Préambule

Montpensier Finance met en œuvre des process et une organisation ayant comme objectif de respecter les Principes pour l'Investissement Responsable édictés par les Nations Unies.

Les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies déterminent un cadre international référent et reconnu pour les acteurs de la finance.

En signant ces principes, Montpensier Finance s'engage publiquement, en tant qu'investisseur, à les adopter et à les appliquer dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités de gestionnaire. Montpensier Finance s'engage également à évaluer l'efficacité et à améliorer le contenu des Principes avec le temps. Nous sommes convaincus que cela nous rendra plus à même de répondre à nos engagements envers les bénéficiaires et de mieux faire concorder nos activités d'investissement avec l'intérêt général.

Dans ce cadre, Montpensier Finance a mis en place une Politique d'Engagement, qui s'applique à la gestion active actions et obligations convertibles.

1. Principes généraux

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

La politique de droits de vote de Montpensier Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC. Elle encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

L'univers des sociétés sur lesquelles les gérants sont invités à concentrer leur démarche d'engagement est constitué des sociétés qui ont une notation ESG jugée insuffisante, ou susceptibles d'être exposées à des controverses ESG, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

2. Démarche d'Engagement

Les équipes de gestion sont invitées à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs échanges, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou communiquées.

Les gérants, assistés par l'analyste ISR, mèneront un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- ✓ Contacts avec la société ;
- ✓ Envoi des intentions de vote des gérants à la société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

Cet engagement a comme objectif :

- ✓ D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une démarche ESG ;
- ✓ D'encourager les sociétés à communiquer sur leurs pratiques ESG.

3. Mise en œuvre

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS Ethix, pour les Grandes Valeurs.

La démarche de Montpensier Finance s'appuie sur :

- ✓ La recherche ESG de MSCI ESG Research, pour déterminer la notation ESG des valeurs ;
- ✓ L'analyse des équipes de gestion et de l'analyste ISR ;
- ✓ Les recommandations sur la gouvernance d'entreprise publiées par ISS Governance, dans le cadre de l'application de la Politique de Vote de Montpensier Finance ;
- ✓ Les actions collectives d'engagement mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS Ethix.

La démarche mise en œuvre s'applique de différentes manières :

- ✓ Exercer nos droits de vote en prenant en compte les critères ESG ;
- ✓ Encourager et accompagner les sociétés dans une démarche ESG plus forte.